

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Claude COLLET, Claudine POLIN

Absent excusé : Marie-Paule LEJEUNE pouvoir à Jean-Pierre POLIN

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

Lecture et approbation du compte-rendu du 10 octobre 2015

NOEL

Une dernière vérification est faite pour les enfants et les personnes âgées. Les différentes commandes sont passées. L'Arbre de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre.

FDS 2016

Le montant du FDS 2015 est de 16 125,00 €.

Les prévisions pour le FDS 2016 sont la continuité de la rue de la Rouaze. La rue de l'Eglise serait aussi en projet.

Monsieur le Maire se rapproche de la voirie départementale pour les chiffrages.

REFLEXIONS SUR LE PROCHAIN BUDGET

Le budget d'investissement sera établi selon les finances de la commune.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) risque de subir encore une baisse.

Par contre il faut impérativement prévoir le changement de logiciel informatique. Le conseil municipal est favorable à la demande de DETR pour ce logiciel.

ELECTIONS REGIONALES

Les tours de garde pour les 6 et 13 décembre prochain sont passés en revue.

QUESTIONS DIVERSES

↳ les dernières informations concernant la loi NOTRe sont :

- il serait logique que la communauté de communes de Charly-sur-Marne soit elle aussi regroupée avec les autres communautés de communes.
- L'UCCSA risque de disparaître suite à toutes ces fusions
- après la fusion de toutes les communautés de communes, les communes qui sont limitrophes avec une autre communauté de communes, que celle où elles sont rattachées, pourront choisir et demander leur adhésion
- il va falloir que les comptes de toutes les communautés de communes (actif et passif) soient rééquilibrés et définir les compétences de chacun.

↳ salle des fêtes : toujours les mêmes problèmes récurrents de sous-location. La caution est augmentée à 300 € et sera applicable au 1^{er} janvier 2016

↳ dématérialisation : il est proposé d'acheter un pack de dématérialisation qui permettra de dématérialiser les délibérations, les marchés publics, , d'archiver les documents, les envois en recommandé. Et afin de faciliter le travail administratif, le conseil donne son accord pour obtenir l'envoi des documents budgétaires, qui est une option.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les Conseillers

Le Maire,